Madame, Monsieur,

Vous êtes à l'initiative d'une pétition publiée sur la plateforme internet Change.org, afin que soit reconnu le drame que les personnes malades ou handicapées mentales ont connu dans les hôpitaux psychiatriques et les hospices français entre 1941 et 1945. Victimes de délaissement, privées de nourriture, abandonnées à leur sort sans soins, elles ont alors été victimes d'une terrible mortalité. Plusieurs dizaines de milliers de personnes vulnérables, parmi lesquelles les artistes Séraphine de Senlis et Camille Claudel, sont mortes de faim, d'épuisement, de solitude.

Je partage votre volonté, qui est aussi celle des 75 000 personnes qui ont signé votre pétition, qu'à ce délaissement la République n'ajoute pas le silence de l'oubli. Il est important que, dans les principaux lieux où cette tragédie s'est déroulée, des gestes puissent être effectués afin d'en rappeler le souvenir et d'en honorer les victimes.

En cette année 2015 qui marque le 70^{ème} anniversaire de la victoire sur le nazisme, le rappel de cette page sombre de notre histoire sera aussi un appel à chacun d'entre nous, la réaffirmation que dans une société humaine, aucune vie n'est « minuscule » et que c'est à la façon dont elle traite ses personnes vulnérables que l'on juge une civilisation.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé la ministre des affaires sociales et au secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire de saisir de votre projet le conseil scientifique de la mission du $70^{\rm ème}$ anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. Les travaux du conseil scientifique viseront à dresser un état des connaissances sur cette question, à identifier les points qui restent à étudier et à recenser les archives utiles à ces connaissances. Ainsi les pouvoirs publics seront éclairés sur les gestes mémoriels qui pourront être accomplis cette année.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bienevous

François HOLLANDE

Madame Maryvonne LYAZID, Monsieur Charles GARDOU, professeur des universités, ISPEF - université Lumière LYON I Campus Berges du Rhône 86 rue Pasteur 69007 LYON